



## Stop aux interventions des chasseurs en milieu scolaire !

Mme, M.,



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages dénonce le prosélytisme du lobby chasse envers les enfants dans les milieux scolaires et réclame l'arrêt immédiat de ces opérations illégales, immorales et inutiles. Il en va tout simplement du principe de laïcité.

Pour lutter contre ces interventions, l'**ASPAS monte un collectif «Non aux chasseurs dans les écoles !»** afin de montrer aux médias et aux institutions (communes, départements, régions, ministère ...) susceptibles de relayer cette propagande, qu'un grand nombre d'enseignants et de citoyens français ne souhaitent pas que leurs élèves ou leurs enfants soient instrumentalisés au profit d'un lobby.

L'ASPAS se bat depuis 20 ans contre ces affaires de prosélytisme, avec de nombreuses victoires, et en a une solide connaissance. Deux exemples récents : En Sologne une animatrice embauchée par une fédération des chasseurs a cherché à convaincre qu'il est « utile de tirer sur les animaux » (Le Parisien, 13/11/09). Un autre article de presse (La Dépêche 14/11/09) décrit un cours de SVT particulier dans une palombière : « montrer la chasse et en donner le goût à des enfants ». Une cinquantaine d'associations, dont l'ASPAS, co-signent alors une lettre ouverte adressée au ministre de l'éducation Nationale Luc Chatel : « Stop aux interventions des chasseurs en milieu scolaire ! ». Un partenariat sera tout de même signé le 4 mars entre Luc Chatel, Jean-Louis Borloo et la Fédération nationale de la chasse afin de permettre aux amateurs d'armes d'entrer dans les écoles pour donner des leçons de « développement durable » aux enfants.

Les associations membres du collectif seront signataires des communiqués de presse et des lettres officielles adressées aux ministères, aux Conseils régionaux et généraux. Elles s'engageront également à diffuser la pétition et à sensibiliser leurs membres à cette action. Leurs logos seront visibles sur les supports de communication édités dans le cadre de cette campagne. (cf Actions en p. 2)

### Des arguments défendus par ce collectif

- La passion des armes, avouée ou non, a peu de place dans un milieu scolaire où la violence pose déjà trop de problèmes.
- Par le comportement brutal de trop nombreux membres de leur corporation, les chasseurs sont bien mal placés pour venir donner des leçons.
- Les chasseurs n'ont aucune légitimité pédagogique.
- Leur passion de la chasse et leur concurrence avec les prédateurs naturels leur donne une vision déformée de la faune, qu'ils partagent entre « nuisibles » et « gibier ».
- Les chasseurs ne sont pas des biologistes et n'ont pas de compétence pour décrire un écosystème dans sa globalité.
- Leur opposition aux mesures de protection de la biodiversité, leur opposition aux ours et aux loups, leur absence dans les combats pour la défense des animaux sauvages, leurs contentieux quasi quotidiens contre les protecteurs ne rend pas leur discours « écologique » crédible.

**Association pour la Protection des Animaux Sauvages - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)**

Membre du Bureau Européen de l'Environnement - Bruxelles

B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58 - [info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)  
Association reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 (JORF n°0067 du 20/03/09)



## Actions

### Étape 1 : Créer un collectif d'associations et un comité de soutien de personnalités

- Fédérer un collectif d'associations «actives» ou simplement «relais» afin de mobiliser le maximum de personnes pour relayer nos informations et nous soutenir.

### Étape 2 : Définir notre champ d'action

- Définir les zones où centrer nos actions : les départements les plus exposés aux interventions des chasseurs en milieu scolaire.

### Étape 3 : Impliquer les adhérents – Enquête

- En fonction des zones choisies, proposition aux adhérents résidant dans ces zones de participer activement à cette action : s'informer et enquêter sur les projets de partenariat entre l'Education Nationale et La FNC (Conseils Généraux, Conseils Régionaux) et nous en faire part.
- Créer un collectif d'associations «actives» ou simplement «relais» afin de mobiliser le maximum de personnes pour relayer nos informations et nous soutenir.
- Envoyer les coupures de presse sur les opérations de propagande avec la date et le nom du journal.

### Étape 4 : Créer des supports de communication

- Réalisation d'affiches (pour salons) et de plaquettes (avec pétition) pour distribution aux adhérents sur demande, aux salons, aux associations partenaires et à tout autre organisme ou personne intéressés.
- Réalisation d'un dossier de presse argumenté.

### Étape 5 : Agir sur les politiques

- Envoi de lettres à l'Europe, aux conseils généraux et régionaux. Pour ces lettres, il faut définir une originalité (comme pour les boîtes Tire-tout par exemple) afin que cette action soit davantage médiatisée.

### Étape 6 : Agir sur le terrain

- Organiser une manifestation : préparer des banderoles, des panneaux... et surtout inviter les médias.

### Autre possibilité : Faire évoluer le droit

- Réfléchir à des propositions de lois quant à la protection de la laïcité en France.

Chaque jour, les élèves du collège d'Agnetz, dans l'Oise, voient ces affiches mensongères situées à quelques centaines de mètres de leur établissement. Non, la chasse n'est un atout ni pour l'écologie ni pour l'éducation.



N'hésitez pas à nous contacter par téléphone (04 75 25 10 00) ou par mail ([info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)) pour obtenir plus de renseignements. Pour rejoindre notre collectif, remplissez et signez le formulaire ci-joint et renvoyez-le à l'ASPAS.

**Madline Reynaud, Directrice de l'ASPAS**

**Association pour la Protection des Animaux Sauvages - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)**

Membre du Bureau Européen de l'Environnement - Bruxelles

B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58 - [info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)  
Association reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 (JORF n°0067 du 20/03/09)





## Collectif «Non aux chasseurs dans les écoles!»

Je soussigné(e) .....

En qualité de .....  
(Représentant, membre d'association ...)

- Déclare avoir pris connaissance de la charte du Collectif ... et souhaite rejoindre les autres associations et organismes signataires.

À .....

Date :

Signature :

Bulletin à envoyer à ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

**Association pour la Protection des Animaux Sauvages - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)**

*Membre du Bureau Européen de l'Environnement - Bruxelles*

B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58 - [info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)  
Association reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 (JORF n°0067 du 20/03/09)

